

Jean-Louis Mahuet s'inquiète de la « récurrence des crues majeures »

Elu de L'Arbresle depuis 1983, conseiller communautaire, délégué au Syrbt, ingénieur, expert génie-civil et expert près la Cour d'appel de Lyon, Jean-Louis Mahuet est bien au fait du problème des crues. Entretien

>> Comment décrivez-vous la crue du 2 novembre ?

La crue de mai 1983 a été la dernière de type « océanique ».

Les crues, depuis, présentent une typologie « Cévenole » avec montée rapide des eaux, confortivement à des épisodes pluvieux importants. Pour la Turdine, le gradient de montée des eaux est passé de 0,03 m³/s/minute pour la crue

cote du tablier du pont est à 222,80 m IGN et que celle de la crue centennale est de 222,20 m.

>> D'autres constats ?

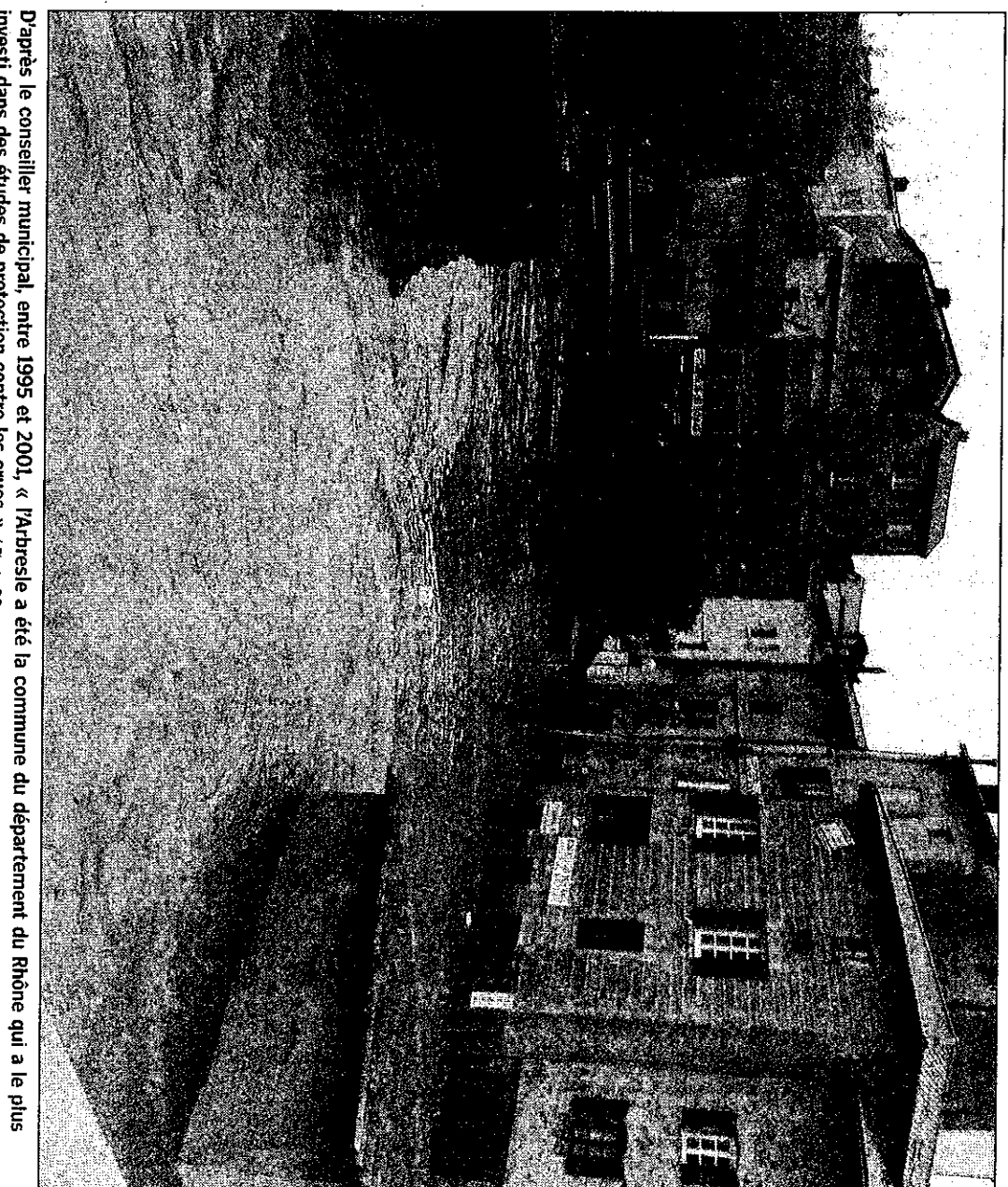
Des immeubles, situés de part et d'autre de la Turdine vers la confluence, lieux faiblement, voire pas du tout inondés en 1983, ont été cette fois-ci submergés sous 1,50 à 2 m d'eau. Il s'agit peut-être d'un effet engendré par la mise en charge de la passerelle de la Belle Meunière et du pont de la RN7, provoquée par l'accumulation d'énihâces.

Le fait que les deux rivières aient été en crue en même temps explique également que la Brèvenne, qui présente un débit plus important en crue centennale (151 m³/s) que la Turdine (136 m³/s), provoque un effet barrage, augmentant le niveau de crue de la Turdine jusqu'au pont du Cheval Blanc.

Comme indiqué, le gradient de montée des eaux semble plus important que celui du 10 juin 2000, alors que la hauteur des précipitations apparaît moindre le 2 novembre 2008. Ceci peut s'expliquer par la crue de la Turdine du 22 octobre qui a saturé les surfaces perméables, accélérant l'écoulement des eaux de pluie directement vers les rivières.

L'étude post-inondations du Syrbt (NDLR : Syndicat de rivières Brèvenne-Turdine) devrait permettre de mieux qualifier cette crue.

Toutes les crues précédentes étaient, en débit mesuré à la confluence, inférieures à la crue centennale (255 m³/s). Cependant, il est fort possible que celle du 2 novembre 2008 soit égale ou supérieure à la crue centennale. En effet, la Brèvenne est passée par-dessus le pont de la RN7, alors que la



D'après le conseiller municipal, entre 1995 et 2001, « l'Arbresle a été la commune du département du Rhône qui a le plus investi dans des études de protection contre les crues » / Photo DR

>> Ce n'est pas une situation nouvelle...

La sensibilité aux inondations de l'Arbresle, située à la confluence de la Brèvenne et de la Turdine, était déjà connue. De 1983 à ce jour, 7 crues significatives sont survenues : 1983,

1989, 1996, 2000, 2003, 22 octobre 2008 et 2 novembre 2008. Ce qui est inquiétant, c'est la récurrence des crues majeures en 25 ans, avec une période de retour de 5/6 ans. L'urbanisation et le réchauffement climatique ont certainement une influence.

>> Un risque pris en compte par L'Arbresle...

La commune, de 1994 à 2001, a confié à la CNR (Compagnie nationale du Rhône) la réalisation de pas moins de 8 études hydrauliques, dont une étude post-crue du 10 juin 2000. En tant qu'adjoint délégué, j'ai été chargé du suivi des 7 études entre 1995 et 2001. A cette époque, d'après la préfecture, l'Arbresle a été la commune du département qui a le plus investi dans des études contre les crues.

>> Qu'ont-elles mis en évidence ?

Des points sensibles à protéger ou améliorer en cas de crue centennale. Au niveau Turdine : débordements place Sapéon, rive droite en aval du pont du Cheval Blanc, mise en charge de la passerelle de la

place Sapéon. Au niveau Brèvenne : rive gauche, débordement sur la rue Claude Terrasse, du pont de la DDE jusqu'à pratiquement la rue E-Fournier, mise en charge de la passerelle de la « Belle Meunière » (rue Emile Zola).

Section d'écoulement sous le pont de la RN7 insuffisante

L'étude d'octobre 2000 a mis en évidence l'insuffisance de la section d'écoulement du pont de la déviation de la RN7, en amont du rond-point du Marthon. Elle crée d'importants pertes de charge, accroissant les niveaux du plan d'eau en amont, c'est-à-dire au droit de la confluence et sur les deux rivières. Cette étude indiquait qu'une section supplémentaire d'écoulement d'eau de 25 m² permettrait d'obtenir un abaissement du plan d'eau en crue centennale de 0,92 m à la confluence, de 0,59 m au pont de la Madeleine et de 0,12 m au niveau de la passerelle de la place Sapéon. Le coût HT estimé de la réalisation de cet

aménagement, avait été estimé entre 4 et 5 millions d'euros. Cette étude a été envoyée au Préfet en février 2001 et ensuite présentée à la DDE...

>> Sans suite...

La DDE a considéré que le dimensionnement de la section d'écoulement du pont de la RN7 avait été réalisé conformément aux règles de calcul en vigueur à l'époque de sa conception. Cependant, celles-ci ont évolué dans les années 1980. D'un calcul « statique » les ingénieurs sont passés à un calcul « dynamique », qui prend en compte la charge provoquée par la vitesse d'écoulement de l'eau, ce qui majore les niveaux de crue. Avec ce calcul, la section actuelle d'écoulement sous le pont de la RN7 est nettement insuffisante. La position des poutres publiques sur ce pont est, depuis 7 ans, toujours en attente !

>> Que peut apporter le contrat de rivières ?

Le volet B du nouveau contrat, signé le 17 octobre dernier, prend en compte les aménagements à réaliser pour la protection de la rue Claude

Terrasse et de la rive droite de la place Sapéon, située en aval du pont du Cheval Blanc. Ces aménagements pourront bénéficier d'un taux de subvention intéressant, ce qui devrait faciliter leur réalisation à court terme.

En revanche, la mise en charge des passerelles de la place Sapéon et de la Belle Meunière, ainsi que le sous-dimensionnement de la section d'écoulement du pont de la RN7, pour des raisons techniques et surtout financières, n'ont pas été intégrés. En tant que délégué communautaire de la commune de L'Arbresle, je m'en suis inquiété.

D'autres pistes seraient de faire évoluer les zones de ralentissement de crue vers des zones d'écrêtement de crue, mettre en place une réelle politique de captage et de rétention des eaux de pluie dans toutes les communes des deux bassins versants, recenser tous les rejets directs en rivière et évaluer leur incidence sur l'aggravation des crues.

Recueilli par Sophie Raguin
sraguin@leprogres.fr



« Les aménagements du contrat de rivière ne seront pas suffisants » / Photo Bernard Philippe-Janon